



# COMMUNE DE ROUEN

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de requalification de la tranchée ferroviaire à Rouen

Le dossier déposé par la Métropole Rouen Normandie présente le projet de Déconstruction de la tranchée couverte ferroviaire entre les ponts Corneille et Mathilde, correspondant au quai haut Jacques-Anquetil et, la réorganisation définitive des voiries du fait de la coupure de cet axe. Cette opération est réalisée dans la continuité d'un certain nombre de mesures préventives qui ont été mises en œuvre au printemps 2019.

**L'enquête est prescrite du lundi 24 août 2020 au samedi 26 septembre 2020 inclus soit une durée de 34 jours.**

Le siège de la Métropole Rouen Normandie, le 108, 108 Allée François-Mitterrand, 76006 ROUEN cedex, est le siège de l'enquête.

Monsieur Jean-Luc LAINE, Chef de Département Hygiène Sécurité Environnement et Sureté (en retraite) a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier contenant l'étude d'impact ainsi que les avis peuvent être consultés pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et un registre d'enquête sont déposés au siège de la Métropole. Les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête directement ou être adressées au commissaire-enquêteur au 108 ainsi que sur le site <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/> où elles seront annexées au registre d'enquête.

En outre, le commissaire-enquêteur reçoit en personne les observations du public lors de ses permanences au 108 aux jours et heures suivantes :

- **Lundi 24/08/20 de 9h - 12h**
- **Mardi 02/09/20 de 9h -12h**
- **Jeudi 10/09/20 de 16h - 19h**
- **Mardi 15/09/20 de 17h - 20h**
- **Samedi 26/09/20 de 9h -12h**

Deux réunions publiques sont également prévues le **jeudi 27/08/2020 et mardi 08/09/20 de 18h à 20h au 108**. Ces réunions seront organisées sur la base d'une inscription préalable avec un nombre limité de personnes par réunion. Les inscriptions se feront par mail à l'adresse : [jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr).

Tout renseignement peut être obtenu auprès de **La Métropole - Espace Public et Mobilité Durable - Direction Investissement Ouvrage d'Art et Projets neufs - Alexandre BURBAN - 02 32 76 44 70**.

À la fin de l'enquête, le commissaire-enquêteur remettra dans les huit jours un procès-verbal de synthèse des observations recueillies en cours d'enquête au maître d'ouvrage ; celui-ci disposera alors d'un délai de 15 jours pour proposer un mémoire en réponse.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour établir son rapport et rédiger des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet soumis à enquête.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public au siège de la Métropole, le 108 - 108 Allée François-Mitterrand 76006 ROUEN CEDEX

Le public pourra également consulter de manière permanente, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en ligne sur le site : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/>

